

## **ARRETE 53.2023 REGLEMENT DE CIRCULATION RETRAITE AUX FLAMBEAUX**

Le maire de la commune de Salomé

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête nationale du 14 juillet 2023 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion de cette manifestation,

Vu l'intérêt général,

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Une retraite aux flambeaux est organisée par la commune de Salomé le vendredi 14 juillet 2023 de 21h à 23h. Les participants emprunteront les rues suivantes :

Départ : Place Louis Bocquet,

Parcours : rues Pasteur, Roger Salengro, Victor Hugo, avenue Louis Romon, Egalité, Millénaire, Emile Dubois, château d'Eau, huit mai 1945, 11 novembre, Emile Zola, Jean Jaurès, Saint Michel sur Loire, Jardins, Pierre et Marie Curie.

Arrivée : Jardin des Poètes

**Article 2** - Lors du déroulement de la manifestation, la circulation sera réglementée comme suit dans les rues précitées :

- La circulation et le stationnement seront restreints sur l'itinéraire précité.

### **Article 3 :**

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
  - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 13 juillet 2023

Le maire,  
Pierre CANESSE

